

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-076

OBJET : CONVENTION NANTES METROPOLE ET VILLE - OCTROI SUBVENTION FONDS SANS ABRISME POUR TERRAIN D'INSERTION

DÉLIBÉRATION : 2023-076
SERVICE : DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

OBJET : CONVENTION NANTES METROPOLE ET VILLE - OCTROI SUBVENTION FONDS SANS ABRISME POUR TERRAIN D'INSERTION TEMPORAIRE

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

Un Fonds de « Lutte contre le sans-abrisme » a été institué par une délibération du Conseil Métropolitain du 9 avril 2021. Avec ce nouveau dispositif, il s'agit d'accompagner les communes dans le déploiement de solutions concrètes et dignes de mise à l'abri sur le territoire métropolitain.

Ces opérations doivent répondre à la diversité des situations de sans-abrisme et des besoins des personnes concernées : ménages à la rue, vivant en squat ou en bidonvilles... Cet outil vient en complément des autres outils de Nantes Métropole et notamment le Programme de l'Habitat, le Fonds de Solidarité Logement et la démarche du "logement d'abord".

La ville de Saint-Herblain est engagée depuis de nombreuses années dans la résorption des bidonvilles de son territoire. En effet, la ville est particulièrement concernée par cette problématique. En mai 2023, elle compte 11 bidonvilles, soit 560 personnes d'Europe de l'Est dont 240 mineurs (174 ménages). Le territoire herblinois concentre ainsi près de 20 % des ménages vivant en bidonvilles de la métropole nantaise.

La Ville de Saint-Herblain a conçu et initié un projet de terrain d'insertion temporaire portant sur la mise à l'abri de Migrants d'Europe de l'Est vivant actuellement en bidonvilles.

Ce projet vise à contribuer à l'effort intercommunal de résorption des bidonvilles en proposant des solutions d'accueil dignes qui participent à l'intégration de ces ménages. Pour Saint-Herblain, ce terrain d'insertion temporaire accueillera 14 ménages.

Par une demande en date du 23 janvier 2023 la Ville a sollicité un soutien financier de Nantes Métropole au titre du « Fonds de Lutte contre le sans-abrisme ».

Le projet de terrain d'insertion temporaire de la Ville s'inscrivant ainsi dans le cadre de la politique publique et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, Nantes Métropole a décidé d'apporter son soutien à la Ville avec le double souci :

- de respecter sa liberté de gestion et d'administration ainsi que son autonomie ;
- d'assurer une évaluation de l'utilisation de la subvention.

Afin de soutenir les actions de la Ville, Nantes Métropole s'engage à verser à la Ville une subvention au titre du Fonds de lutte contre le sans-abrisme, s'élevant au maximum à un montant de **977 500 € soit 85 %** du coût total de l'action. Le montant de la subvention de la Métropole sera réduit si la Ville perçoit d'autres recettes (de la part de l'Etat- DSIL ou autre).

La présente convention prendra effet à la notification de la convention et arrivera à expiration le 31/12/2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'octroi d'une subvention d'investissement dans le cadre du fonds de lutte contre le sans-abrisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- d'approuver le versement par Nantes Métropole à la Ville des crédits accordés soit 977 500 € au maximum ;
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de la convention.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 voix CONTRE

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023